

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de la séance ci-après mentionnée, les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

Séance du 2 septembre 2008 :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-184**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, sur le site du parc Père-Marquette, relative à l'événement « **Fête de la rentrée scolaire** » qui aura lieu le 18 septembre 2008, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2008-26-185**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, sur le site du parc Maisonneuve, relative à l'événement « **Marche de la Société de la sclérose latérale amyotrophique du Québec** » qui aura lieu le 20 septembre 2008, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 10 septembre 2008

Me Pierre Rochon
Secrétaire d'arrondissement